



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 8 DECEMBRE 2020

Présent-e-s :

M. Pierre TORRI, Président

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Sylvain DUPRAZ, Secrétaire

M. Laurent SEYDOUX, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Anita DE MITRI, Véronique DUBOIS, Romy FERRI ELIAS, Marion LOGEAN, Véronique ÖZAZMAN, Alexandra SAAS, Barbara SOULIER et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Jérémy DUCREST, Cédric EPENYOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, François HAAS, Teo KUTNER, Nicolas LENOIR, Marco SOLARI et Dominique TINGUELY, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Xavier MAGNIN, Maire

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusée :

Mme Nathalie RUEGGER, Conseillère municipale

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
- 4. Rapports des commissions**
 - a) Sociale et enfance du 12 novembre**
 - b) Aménagement et nouveaux quartiers du 16 novembre**
 - c) Sports du 19 novembre**
 - d) Culture du 23 novembre**
 - e) Environnement et infrastructures du 30 novembre**
 - f) Finances du 3 décembre**
 - g) Conjointe Sécurité et Sociale et enfance du 7 décembre**

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 18-2020 R : Crédit d'investissement de CHF 462'000.- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates
- b) D 20-2020 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 82'000.- destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates
- c) D 21-2020 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 6'947.39 destiné à la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome, ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux
- d) D 22-2020 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

B. Proposition

- a) Pr 02-2020 P : Désignation des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021 – Séance complémentaire le 28 mars 2021

6. Pétition

- a) Pe 01-2020 R : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs
- b) Pe 02-2020 : En faveur de l'accueil de réfugié-e-s des camps des îles grecques

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance

Questions du public

M. Torri, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous à cette dernière séance de 2020. Il excuse l'absence de Mme Rüegger et informe que MM. Seydoux et Tinguely devraient rejoindre la séance avec un peu de retard.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2020

Ce procès-verbal est en cours de finalisation.

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2020 étant en cours de rédaction, son approbation est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 17 décembre 2020 et s'achèvera le 8 février 2021, suspension du 23 décembre 2020 au 3 janvier 2021 incluse.

2.2 **Projet de planning des commissions pour le 2^{ème} semestre 2021**

Le Président informe les conseillers municipaux que le projet de planning des commissions pour le 2^{ème} semestre 2021 a été déposé sur leur place.

Ce projet de planning ne suscitant pas de remarque est approuvé tel que proposé.

2.3 **Liste des naturalisations**

Le Président annonce que la liste des naturalisations est à disposition pour consultation auprès de Mme Patrizia Melli.

M. Tinguely rejoint la séance à 20H05.

3. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1 **Réouverture des lieux de spectacles – 19 décembre 2020**

M. Magnin annonce que les dernières décisions cantonales concernant les mesures sanitaires face au Covid-19, prévoient la réouverture des salles de spectacles et des lieux culturels à partir du 19 décembre 2020. Il doit encore prendre connaissance des toutes les récentes mesures du Conseil Fédéral qui annonce que si la situation ne s'améliore pas d'ici 19h00, ce jour, cette réouverture ne sera pas possible.

3.2 **Exposition Ile bleue**

M. Magnin informe que l'exposition Ile bleue qui a lieu à La julienne a pu rouvrir ses portes et a été prolongée jusqu'à la fin de l'année 2020.

3.3 **Café julienne – Ouverture le 11 janvier 2021**

M. Magnin annonce que l'ouverture du Café julienne est prévue pour le 11 janvier 2021, si la situation sanitaire le permet.

3.4 **Illuminations de fin d'année**

M. Magnin informe que les illuminations de fin d'année ont commencé dans l'espace public depuis le 1^{er} décembre 2020. Il s'agit d'une action conjointe du Service des espaces verts et du Service culturel. Une des projections est malheureusement retardée car un des projecteurs COMO, plus spécifique, a été endommagé par la personne qui le montait. Une pièce a dû être changée et cette projection, de l'artiste Albertine, sera très prochainement visible sur le mur en face de La julienne, communément appelé le mur UBS. Une vidéo de ces illuminations a été réalisée par drone. Celle-ci sera bientôt en ligne et sur le site de la Commune ou sur le site du Service culturel.

3.5 **Cabine téléphonique aménagée**

M. Magnin annonce que la cabine téléphonique située au bord de la route de Saint-Julien, près de l'arrêt de bus, a été aménagée pour des contes. Il suffit d'entrer dans la cabine (une seule personne peut y entrer, afin de respecter les mesures sanitaires) et au moment où la porte se ferme, un conte sur les dix qui sont proposés, est récité en mode aléatoire. Ces contes durent d'une minute à cinq minutes, ce qui permet aux usagers des TPG de profiter de cette offre culturelle, sans pour autant rater leur bus.

3.6 Concours du Rolliet

M. Magnin informe que la Commune a choisi l'artiste qui agrémentera de l'une de ses œuvres, la future école du Rolliet. Il ne peut pas leur communiquer le nom du gagnant car les participants n'ont pas encore été informés et le Conseil administratif doit encore formellement valider le choix du jury.

3.7 Spectacles reportés

M. Magnin annonce que deux spectacles qui avaient été reportés devraient se jouer prochainement à La julienne, si les mesures sanitaires le permettent. Il s'agit d'un spectacle jeune public, les 19 et 20 décembre 2020 et un cabaret, intitulé '*Le promptu*', les 22 et 23 décembre 2020.

3.8 Activités parascolaires et restaurants scolaires

M. Magnin annonce que le parascolaire et les restaurants scolaires sont actifs, avec les plans de protection adaptés.

3.9 Fête du Jardin d'aventures pour le départ de deux animateurs

M. Magnin informe que la fête du Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates qui aurait dû avoir lieu le 2 décembre 2020 et qui aurait permis de dire 'au revoir' à deux animateurs qui prennent leur retraite, n'a pas pu avoir lieu. Leur départ a été marqué de façon différente. Ces deux collaborateurs, qui ont animé le Jardin d'enfants pendant de longues années, sont malheureusement partis à la retraite sans avoir véritablement pu dire 'au revoir' en présentiel aux enfants, aux parents et aux autorités.

3.10 Préau de Champ-Joly

M. Magnin annonce que la délimitation du préau de l'école élémentaire de Champ-Joly doit être finalisée, puisque le Mail qui s'étend jusqu'à la route de Base impacte sur ce préau. La Commune doit trouver des limitations à ce préau, car elle souhaite que ses écoles soient le plus ouvertes possible et non grillagées.

M. Seydoux rejoint la séance à 20H10.

3.11 Plan de solidarité

M. Magnin informe de la poursuite du plan de solidarité ; celui-ci a été réouvert en totalité et ce, jusqu'au 24 décembre 2020. Ensuite, des alternatives seront réfléchies pour ceux qui le demanderont. Il y a cependant peu de demandes de la part des aînés, notamment. Celles-ci sont de l'ordre de trois à quatre contre les dix ou douze qu'il y avait lors de la première vague.

3.12 Actions de solidarité – Champ-Ravy

M. Magnin annonce que les actions de solidarité se poursuivent à Champ-Ravy. Il s'agit d'une station de solidarité en faveur du foyer femmes-enfants Le Pertuis.

3.13 Action Chasseurs de soif

M. Magnin informe que l'action *Chasseurs de soif* a repris après constatation du nombre de personnes qui utilisent les espaces publics, notamment les jeunes. *Chasseurs de soif* est un programme de prévention contre l'alcoolisme, de pairs à pairs. C'est-à-dire que cette prévention est faite par des jeunes formés à la médiation et la discussion envers leurs pairs. Cette action est surtout menée les vendredis de 19H00 à 24H00, où il y a beaucoup de monde dans les espaces publics, malgré le froid.

3.14 Don du sang spécial jeunes

M. Magnin annonce qu'un don du sang spécial jeunes aura lieu le mercredi 6 janvier 2021, en collaboration avec les HUG. Il s'agit de la deuxième édition. La première, qui a eu lieu il y a deux ans, avait extrêmement bien marché.

3.15 Projet *Engage.ch*

M. Magnin informe que le projet *Engage.ch*, qui se fait en lien avec la Fédération Suisse des Parlement des Jeunes et qui permet aux jeunes de présenter des projets, est un grand succès. Plus de 40 projets ont été déposés sur internet, provenant de jeunes de Perly, Bardonnex et Plan-les-Ouates, puisque ce projet est intercommunal. Il s'agit maintenant de choisir un certain nombre de projets pour les amener à leur réalisation. Une séance pour faire ce choix est prévue le 13 janvier 2021, de 18H00 à 21H00, dont ils ignorent si elle pourra se faire en présentiel. Cas contraire, elle se fera par Zoom. Trois ou quatre conseillers municipaux y sont conviés Deux d'entre eux sont d'ores et déjà intéressés, ce dont il les remercie. Il s'agit de M. Solari, Président de la commission sociale et de M. Favre, ancien Président de cette même commission. Si d'autres conseillers municipaux sont intéressés, c'est bien volontiers. S'ils devaient être trop nombreux à se présenter, les membres de la commission sociale seront choisis en priorité.

3.16 Permanence désendettement

M. Magnin annonce qu'une permanence désendettement aura lieu, en lien avec la Fondation genevoise de désendettement, le mardi 15 décembre 2020. Si les conseillers municipaux connaissent des personnes qui ont besoin d'aide, ces dernières peuvent venir sans autre à la permanence, au Service social.

3.17 Reprise de la collaboration intercommunale avec *Les colis du cœur*

M. Magnin informe de la reprise de la collaboration intercommunale avec *Les colis du cœur*. Une travailleuse sociale de Plan-les-Ouates se rendra sur la commune de Carouge qui centralise les demandes pour la région.

3.18 Journée du savoir-faire horloger

M. Magnin informe que la Commune est en train d'organiser une Journée du savoir-faire horloger, laquelle aura lieu au mois d'octobre 2021. Les entreprises horlogères, ainsi que les sous-traitants qui sont contactés, répondent tous favorablement. Pour l'instant, la Commune est extrêmement satisfaite du retour qu'elle reçoit. Cette journée abordera trois thèmes : innovation, formation et patrimoine. Des portes ouvertes, des conférences et des visites seront proposées. Il rappelle que le Conseil municipal a voté un budget pour cela en 2021.

3.19 Ressources humaines – Chiffres Covid--19

M. Magnin annonce qu'actuellement, dans le cadre des ressources humaines, le taux de malades du Covid-19 est de 1 % (diminution de 4 % à 1 %), le taux des personnes en quarantaine est de 1 % (diminution de 8 % à 1 %) et le télétravail, que la Commune favorise, est stable à 12 %.

3.20 Effectif de la police municipale

M. Magnin informe que la police municipale verra un retour quasiment à la normale de son effectif, au 15 janvier 2021. M. Valceschini qui, souffrant, a été arrêté pendant quelque temps reprendra ses fonctions à 100 % à cette date-là.

A l'issue de ces communications, **le Président** salue les arrivées de MM. Tinguely et Seydoux et informe que le nombre des votants est, dès lors, de 23 personnes.

3.21 Remerciements du Football Club Plan-les-Ouates

Mme Monbaron transmet au Conseil municipal les vifs remerciements de la part du Football Club de Plan-les-Ouates, pour la subvention extraordinaire qui lui a été consentie. Tout le comité est extrêmement reconnaissant et réitère toute sa détermination à assurer une utilisation appropriée et consciencieuse des deniers qui lui ont été alloués.

3.22 Club de Natation – Label de qualité pour le sport

Mme Monbaron informe que le Club de Natation de Plan-les-Ouates a obtenu le Label de qualité pour le sport, niveau 2, qui est délivré par l'Association Genevoise des Sports.

3.23 Incivilités

Mme Monbaron annonce qu'ils ont rencontré 14 incivilités au mois de novembre 2020 : trois pour des déchets, trois pour des dommages à la propriété et huit tags. Les dommages à la propriété consistent en une vitre cassée et une poubelle endommagée à l'école du Pré-du-Camp, une vitre cassée au Stade des Cherpines et un poteau endommagé par un camion au Chemin Massenet.

3.24 Sécurité routière

Mme Monbaron informe que trois contrôles planifiés ont été effectués dans le cadre du contrat local de sécurité, ainsi qu'un contrôle radar. Pour la première fois sur la Commune, une action Polroute s'est déroulée le 17 novembre 2020, de 14H00 à 17H00. Il s'agit d'une action de la police cantonale qui engage plusieurs de ses Services, à savoir la police routière et police secours, avec la police municipale, pour effectuer divers contrôles de circulation sur différents axes routiers. Neuf policiers cantonaux et deux policiers municipaux ont effectué ces contrôles qui se sont déroulés sur la route de Saint-Julien, à la hauteur du Temple, à la douane de Bardonnex, à la route de Base, à la hauteur de l'école Aimée Stitelmann, à la route de Saint-Julien, vers la station d'essence à Perly et à la route d'Annecy, 124, sur la commune de Bardonnex. Cette action s'est soldée par 25 contraventions LCR (Loi fédérale sur la Circulation Routière) et Covid-19, dont 9 par les apm, ainsi que 8 amendes d'ordre, dont 5 par les apm. Il y a également eu divers contrôles liés à la circulation routière, ainsi qu'au stationnement.

3.25 Covid-19

Mme Monbaron annonce qu'en lien avec les mesures Covid-19, les agents ont procédé à divers contrôles concernant les établissements publics, ainsi que les regroupements de personnes et le port du masque. En général, ces mesures sont bien respectées sur leur territoire. Néanmoins, plusieurs contraventions ont été dressées pour le non port du masque dans des véhicules. Des actions ont été menées auprès des restaurants sur le respect des consignes et ont reçu un bon accueil de la part des restaurateurs. Quant au stade des Cherpines, celui-ci est utilisé sans respect des règles établies, malgré la pose de panneaux et de barrières un peu partout. Ceux-ci sont régulièrement enlevés. La police municipale et la police cantonale ont effectué de nombreux contrôles, notamment le week-end et la police municipale effectuera elle-même une ronde le dimanche 13 décembre 2020. Concernant le port du masque dans l'espace public, le Canton a demandé à pouvoir délimiter les espaces publics où le port du masque doit être obligatoire. Après avoir effectué une réflexion sur son territoire, la Commune a constaté qu'il n'y a pas vraiment d'endroit avec une grande affluence, même le marché à la place des Aviateurs. Et généralement, les gens portent les masques à ce moment-là. Donc, mis à part les arrêts de bus où le masque est déjà obligatoire, les entrées de magasins, où les gens le portent déjà et le stade des Cherpines où le masque était déjà imposé depuis plusieurs semaines, mais qui est aujourd'hui fermé, il ne reste que le passage qui se trouve sous la poste. Il s'agit d'un passage relativement étroit où des affichettes seront apposées pour rappeler que le port du masque est obligatoire et notamment lorsqu'il y a la file d'attente à la poste, ce qui génère encore un rétrécissement du passage.

3.26 ORPC Salève

Mme Monbaron informe que les astreintes de l'ORPC Salève sont engagés depuis le 2 novembre 2020. Ils sont dix à la Clinique de Carouge où ils ont effectué 220 tests rapides, quatre à la Clinique et permanence d'Onex, où ils ont effectué 301 tests et quatre également au Groupe médical d'Onex, où ils ont effectué 133 tests. Et depuis le 25 novembre 2020, trois astreintes de l'ORPC Salève sont détachées en support à l'Imad (Institution genevoise de maintien à domicile). La collaboration avec le personnel soignant se passe très bien.

3.27 Subvention pour la construction de logements sur la Commune

Mme Monbaron annonce qu'en 2019, la Commune a reçu une subvention pour sept nouveaux logements qui ont été construits sur la commune de Plan-les-Ouates. Il faut savoir que ces montants ne comprennent pas les villas ou les logements construits en zone villas.

3.28 Modification de zones Arare

Mme Monbaron rappelle que le Conseil municipal a voté, en 2016, une modification de zones sur Arare. Suite à cela, une parcelle qui se trouve entre la route de Bardonnex et la route de Saint-Julien a été déclassée en zone de développement 4A. Le propriétaire de la parcelle a déposé une demande d'autorisation de construire. Afin que celle-ci puisse aboutir, il faut qu'il y ait un PLQ sur ce périmètre. Dès lors, l'Office de l'urbanisme, en partenariat avec le promoteur et la Commune, va lancer cette opération pour ce PLQ. Cela aurait dû avoir lieu il y a déjà quelques mois, mais a été décalé en raison du Covid. Ne sachant pas quand les gens pourront se rassembler à nouveau, il a été décidé de lancer toute cette opération en commençant par une séance qui se tiendra en visio-conférence, ce jeudi 10 décembre 2020, à partir de 19H00. Sont conviés à cette visio-conférence, les habitants à proximité du projet. Il leur sera expliqué ce qu'est un PLQ et le projet tel qu'il est imaginé pour l'instant. Des séances en présentiel seront par la suite organisées, au début de l'année prochaine, pour pouvoir si possible faire des ateliers comme la loi le préconise. Ce sont des choses qui devront être décidées au fur et à mesure en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et qui seront également discutées en commission Aménagement. A la suite de cette étape de concertation, l'Office de l'urbanisme réalisera un premier projet de PLQ qui sera soumis à une phase d'enquête publique, puis d'opposition, durant laquelle les habitants auront à nouveau la possibilité de s'exprimer. Toutes ces étapes se dérouleront dans le courant de 2021 pour une approbation du PLQ pour la fin 2021.

3.29 Réponse écrite à la question QE 01-2020

M. Rodriguez donne lecture de la réponse écrite (annexe 1) à la question écrite QE 01-2020, posée lors du Conseil municipal du 10 novembre 2020.

3.30 Tram Saint-Julien - Comité de pilotage

M. Rodriguez annonce que le 13 novembre dernier s'est tenu le comité de pilotage pour le tram de Saint-Julien, durant lequel il a été annoncé que le démarrage du chantier était prévu, au mieux, pour début mars 2021, après la levée formelle de l'effet suspensif suite à un recours déposé par un habitant de Lancy, mais qui a été retiré par la suite. La levée formelle de cet effet suspensif devait avoir lieu en janvier 2021.

3.31 Passage piétons dans la Ziplo

M. Rodriguez informe que les travaux pour la réalisation des passages piétons dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates se sont achevés à la mi-novembre 2020. Ces passages sont donc à présent ouverts aux piétons.

3.32 Réponse à une question posée en commission concernant les sapins de Noël

M. Rodriguez annonce que les sapins de Noël ont été mis en place et décorés. Ce sont en tout

treize sapins, dont deux existants, qui ont été décorés par le Service environnement et espaces vers sur l'ensemble de la Commune. Dix sapins de cinq à six mètres, ainsi qu'un sapin de onze mètres, ont été installés. De quoi égayer et offrir un peu de couleurs aux habitants en ces temps particuliers.

3.33 Liaison Mail 2000 / chemin de la Mère-Voie

M. Rodriguez informe que, suite aux intempéries qui ont eu lieu le 15 juin 2019, des travaux sont en cours sur la liaison qui mène du Mail 2000 au chemin de la Mère-Voie. En effet, les eaux du domaine public se déversaient directement chez les riverains, sur le domaine privé. Pour régler ce problème, une bordure a été mise en place et des grilles d'écoulement ont pu être adaptées.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

(Ndlr : Ces rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal - annexes a à g)

a) Sociale et enfance du 12 novembre (annexes a)

Mme Ferri donne lecture de son rapport qui n'appelle aucune remarque.

b) Aménagement et nouveaux quartiers du 16 novembre (annexe b)

M. Epenoy donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sports du 19 novembre (annexe c)

Mme Dubois donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

d) Culture du 23 novembre (annexe d)

M. Lenoir donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

e) Environnement et infrastructures du 30 novembre (annexe e)

M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

f) Finances du 3 décembre (annexe f)

Mme Logean donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

g) Conjointe Sécurité et Sociale et enfance du 7 décembre (annexe g)

Mme De Mitri donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

a) D 18-2020 R : Crédit d'investissement de CHF 498'000.- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates

Le Président rappelle que l'entrée en matière sur ce projet de délibération D 18-2020 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 10 novembre 2020. Cette délibération a été renvoyée en commission Sociale et enfance qui, dans sa séance du 12 novembre 2020, a préavisé favorablement à l'unanimité, en commission Environnement et infrastructures, laquelle a, dans sa séance du 30 novembre 2020, préavisé favorablement à l'unanimité, ainsi qu'en commission Finances, qui a également préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 3 décembre 2020.

M. Lenoir propose l'amendement suivant ; paragraphe n° 7 : '*vu les besoins évalués au niveau du public des 4-12 ans ...*'. Lire : '*vu les besoins évalués au niveau du public, **notamment** des 4-12 ans ...*'. Ceci afin de ne pas fermer la porte à tous les autres.

M. Magnin explique que dans l'état actuel des choses et des besoins, ce projet est tout de même spécifique pour les 4-12 ans. Ceci dit, ils peuvent ajouter '*notamment*' dans les *Vu*, car la situation pourrait varier dans le futur. Mais actuellement, en termes d'infrastructures, il y a la crèche pour les plus petits et des locaux de répétitions, dans l'école, pour les plus grands. Ce bâtiment, nommé la Boîte, est vraiment destiné aux 4-12 ans.

M. Seydoux fait remarquer que pour être cohérent, il faudrait alors également le mentionner dans les *Décide*.

M. Magnin répond qu'un amendement au niveau des *Décide* changerait la donne. Car il est bien question de voter un espace et un montant spécifique aux 4-12 ans. Il rappelle également que la construction de cet élément se fait en commun et à 50/50 avec Lancy et qu'il est prévu que ce lieu soit destiné aux 4-12 ans. Faire cet amendement dans les *Décide*, qui est une décision, est beaucoup moins cohérent que dans l'exposé des motifs qui est une explication générale.

M. Seydoux fait remarquer qu'ils votent l'infrastructure, puisque le contenu et son financement viendra ultérieurement. Pour une saine gestion de leurs bâtiments communaux, il lui semble un peu compliqué que cette boîte soit réservée uniquement aux 4-12 ans. Ils sont tout à fait d'accord qu'il s'agit d'un besoin actuel. Mais il trouverait dommage que ce bâtiment ne soit réservé qu'aux 4-12 ans et qu'ils se ferment à une potentielle autre utilisation dans le futur.

M. Magnin ne présage pas de l'avenir et de l'orientation, mais si la délibération est belle et bien pour les 4-12 ans, ils votent sans mensonge et sans autres sur une boîte à destination, telle que pensée actuellement, pour les 4-12 ans. Et ils votent la totalité ; l'équipement intérieur et l'équipement extérieur, à savoir les aménagements. Ce qui n'est pas encore défini, c'est l'endroit où se situe chaque élément ; cuisine, sanitaires, etc. Mais que ce soit extrêmement clair ; pour les deux communes, il est question de construire quelque chose destiné aux 4-12 ans.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur ces deux propositions, à savoir la modification du *Décide* et la modification du *Vu*.

Le Conseil municipal refuse l'ajout de '*notamment*' dans les *Décide* par : 2 pour, 14 refus et 7 abstentions.

Le Conseil municipal accepte l'ajout de '*notamment*' dans la délibération, dans les *Vu*, par 11 voix pour, 9 refus et 3 abstentions.

M. Magnin explique qu'il y a une demande d'amendement sur l'appellation, puisqu'il ne s'agit pas d'un sous-sol, mais d'un rez-de-chaussée inférieur. Il s'agit plus d'une question d'architecture qu'autre chose. Cela ne change absolument rien, mais cet amendement permet d'être correct dans les titres. Il signale encore à M. Lenoir qu'en page 4 de l'exposé des motifs, sous programmation principale du lieu, il est expressément mentionné : '*Ce bâtiment se veut évolutif pour répondre à d'autres besoins dans les années futures.*'

M. Lenoir demande alors pourquoi fermer la porte.

M. Magnin répond que cela étant dans l'exposé des motifs, il n'y a pas besoin de rajouter ce '*notamment*'.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'amendement proposé par M. Magnin.

L'amendement proposé par M. Magnin de remplacer 'sous-sol' par 'rez-de-chaussée inférieur' est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 18-2020 R par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin les remercie pour l'unanimité du vote des commissions, ainsi que celui du Conseil municipal pour ce futur nouvel équipement. La Commune a agi de façon extrêmement rapide et il en profite pour remercier également les Services pour la célérité avec laquelle s'est déroulé ce processus pour cet équipement 4-12 ans évolutif. Il remercie donc chaleureusement les Services, notamment le Service des Constructions et de l'Aménagement (le SCA) et le Service de l'Action sociale, qui ont travaillé en collaboration avec Lancy, dans des délais les plus courts possibles pour qu'ils soient dans les délais.

b) D 20-2020 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 82'000.- destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 20-2020 P (annexe 3), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que ce crédit budgétaire supplémentaire avait déjà été annoncé au mois de septembre 2020 en commission des finances. Ce dépassement était prévisible, compte tenu du fait qu'ils sont en dépassement de plus de 5 % sur deux natures au niveau des comptes de fonctionnement. Ce crédit supplémentaire de CHF 82'000.- est demandé afin de pouvoir boucler les comptes de cette année et pouvoir répondre notamment aux demandes qui sont actuellement en cours. Ce montant se divise en deux parties ; une partie sur l'énergie et une partie sur la mobilité. Sur l'énergie à hauteur de CHF 37'000.- et sur la mobilité à hauteur de CHF 45'000.-. Pour mémoire, l'an dernier, lorsque le Conseil municipal traitait le budget de fonctionnement 2020, il avait été décidé de réduire les montants alloués aux subventions en termes environnemental, pour les raisons budgétaires qu'ils connaissaient il y a de cela une année. Or, les demandes se sont poursuivies avec une hausse considérable, notamment en énergie, telles les aides octroyées pour la mise en place de capteurs solaires thermiques et la mise en place de cellules photovoltaïques ou encore la réalisation d'installations en géothermique pour pompe à chaleur. Il faut savoir que pour l'énergie et conformément au règlement, entre le moment où un dossier est déposé et le moment où les documents nécessaires après travaux sont demandés pour le versement de la subvention, il peut se passer jusqu'à 24 mois, ce qui pose parfois des problèmes car cela peut porter, dans le pire des cas, sur trois exercices. Raison pour laquelle les Services sont en train de regarder pour faire un crédit-cadre sur 4 ans, ce qui serait beaucoup plus aisé pour traiter les différentes demandes de subventions dans le domaine énergétique. L'autre volet touche la partie mobilité. Celle-ci subventionne les acquisitions de vélos avec ou sans assistance électrique, des kits électriques, des vélos-cargo, mais également tout ce qui touche aux abonnements annuels des TPG, aux abonnements annuels demi-tarif des CFF ou aux abonnements généraux CFF. Le dépassement concerne trois cas. Dans un premier cas, il s'agit de demandes qui ont été faites à la fin de l'année 2019 et pour lesquelles le montant a été versé en 2020, à hauteur de CHF 8'200.- environ. Le deuxième cas concerne une hausse notable des

demandes de subventions, de CHF 25'000.-, pour l'acquisition de vélos. Cette augmentation est induite par la pandémie et beaucoup de communes connaissent cette situation. Et le troisième cas concerne les subventions pour les abonnements TPG et autres qui, eux, ont une progression naturelle, année après année. Ils constatent entre 2018 et 2019, une hausse de 85 demandes supplémentaires. Cela correspond à un montant de CHF 11'377.01 pour être précis. Raisons pour lesquelles le Conseil administratif leur demande ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 82'000.-.

Le Président annonce que le Bureau du 26 novembre 2020 préconise un vote sur le siège.

M. Dupraz demande quel est le montant prévu au budget 2021 pour les subventions.

M. Rodriguez répond que le budget 2021 est le même que celui de 2019, au vu justement des problèmes rencontrés en 2020.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de vote sur le siège.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 23 voix pour.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 20-2020 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez les remercie pour ce vote unanime.

c) **D 21-2020 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 6'947.39 destiné à la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome, ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 21-2020 P (annexe 4). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

M. Magnin explique que le budget total pour la transformation de l'ancienne école des Serves en Champ-Ravy était d'environ CHF 2'400'000.-. Sont compris dans ce budget, l'équipement sur le toit pour l'énergie solaire et le rajout d'une ventilation dans la cuisine. En effet, la cuisine avait tendance à être beaucoup trop chaude et cette ventilation a pu être installée avec le non-dépensé, ce qui offre des conditions optimales pour l'utilisation de ce restaurant. Cette utilisation optimale fait qu'il y a un tout de même un dépassement de CHF 6'947.39, que le Bureau a préconisé de voter sur le siège. Et là aussi, il tient à féliciter les Services pour un juste comptage des deniers, puisque sur CHF 2'400'000.-, il n'y a que CHF 6'000.- de différence, en ayant pu rajouter des éléments nécessaires à la réalité d'utilisation.

Le Président confirme que le Bureau du 26 novembre 2020 préconise également un vote sur le siège.

En l'absence d'interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte, sur le siège, ce projet de délibération D 21-2020 P par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

d) D 22-2020 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 22-2020 P (annexe 5), laquelle est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron propose de leur expliquer cette opération qui n'est pas simple à comprendre afin qu'il leur soit plus facile d'en parler en caucus. Les membres de la commission Aménagement seront peut-être moins empruntés pour expliquer tout ceci. Ils sont là sur le PLQ du Rolliet qui se trouve en bordure de la route de Base et au bord de cette route, il y aura deux immeubles d'activités. Les propriétaires qui vont construire des appartements sur ce périmètre bénéficient de droits à bâtir (Dàb) dits 'activités'. Ils ont des droits à bâtir logements et ils ont des droits à bâtir activités. Le règlement du PLQ qui a été adapté en avril 2018 a déterminé, pour chacun des propriétaires, où vont se trouver ces droits à bâtir activités. A savoir, dans l'immeuble H1 ou dans l'immeuble J. En ce qui concerne la Commune, celle-ci dispose de 55,4 % des droits à bâtir du bâtiment H1. Le solde des droits à bâtir de ce bâtiment et l'entier des droits à bâtir du bâtiment J sont détenus par la société Rolliet Activités SA, qui regroupe tous les autres promoteurs et propriétaires privés du périmètre. Pour mémoire, la Commune envisage de développer un programme de Pôle Santé Social dans le bâtiment H1 et Rolliet Activités SA devrait réaliser un programme d'EMS dans le bâtiment J. Il y a donc des synergies évidentes entre ces deux programmes. Il y a également un parking souterrain qui va relier les deux bâtiments. Tout ceci a induit la volonté de signer une convention pour définir les modalités de la collaboration et garantir à la Commune, une pérennité du programme Pôle Santé Social qu'elle désire voir arriver dans ce bâtiment H1, car elle n'a pas du tout envie que dans le futur, cela devienne, par exemple, une clinique de chirurgie esthétique, ce qui pourrait être le cas. Le souhait est vraiment que cela reste une installation à destination de la population. Dans ce bâtiment H1 sont donc actuellement prévu un Centre médico-social, un tabac-presse, une boulangerie, une centrale de mobilité pour l'entier du quartier, un poste de police municipale, une pharmacie et vraisemblablement aussi des locaux pour l'Imad. Et dans le bâtiment J, sont prévus un EMS et une supérette pour le quartier. A ceci, il faut ajouter les programmes qui ont déjà été entérinés, soit un IEPA (Immeuble avec Encadrement pour Personnes Agées) de 45 chambres environ et un bâtiment pour Foyer Handicap qui sera propriétaire d'une trentaine de logements dans l'ilot I qui va se trouver juste derrière l'EMS. Il est vrai qu'il y a des synergies évidentes entre les activités des bâtiments H1 et J, ainsi que le IEPA et Foyer Handicap, avec des programmes qui seront vraisemblablement communs pour les soins, la restauration, la buanderie, la surveillance de nuit, etc. Afin d'affiner ces synergies, des discussions sont menées régulièrement entre les différents maîtres d'ouvrage pour permettre d'aboutir à une programmation qui soit adaptée. Au cours de toutes ces réflexions, il est apparu qu'il était nécessaire d'établir une convention pour permettre le développement commun du projet sur la base des objectifs partagés, tout en conservant les objectifs spécifiques de chacune des entités. Cette convention prévoit un travail commun via d'un prestataire spécialisé pour finaliser la programmation des bâtiments pour aboutir à un concours d'architecture. En parallèle, une sollicitation est faite auprès d'exploitants qui seraient intéressés à exploiter l'ensemble du programme, à savoir et le Pôle Santé et l'EMS, l'idée étant de pouvoir les intégrer en amont dans la démarche et profiter de leurs expertises et de leurs besoins pour pouvoir déterminer exactement ces projets de bâtiments. Ensuite, il s'agira de lancer un concours d'architecture ou un MEP (Mandat d'Etudes Parallèles) qui permet d'avoir plusieurs phases de discussions et de mieux voir évoluer le projet avec les concurrents.

Pour ensuite déposer une autorisation de construire et lancer un appel d'offres investisseur, puisqu'à l'instar de Rolliet Activités SA, la Commune ne souhaite pas conserver son bâtiment. Par contre, la Commune souhaite rester propriétaire du sol. L'idée est donc de pouvoir faire un droit de superficie qui règlera la programmation du bâtiment pour que la destination des lieux ne change pas et demeure des cabinets médicaux. Une fois que la convention sera signée, suite au vote de la présente délibération, les différentes étapes qui viennent d'être décrites vont se mettre en place, pour un objectif de démarrage au printemps 2021 avec un résultat en fin d'année 2021, dans l'optique de déposer une autorisation de construire en été 2022, pour une livraison des immeubles envisagée en 2025. Cette délibération ne comprend pas de partie financière, il s'agit vraiment uniquement de la convention pour régler tout le déroulement de ce processus. Les futures étapes, tels la mise en place du concours, l'appel d'offres investisseurs, le crédit d'étude pour les bâtiments, la réalisation des bâtiments, etc. feront toutes l'objet de nouvelles délibérations qui seront soumises au Conseil municipal et dans cette convention il sera spécifiquement noté que ces délibérations devront être acceptées par le Conseil municipal pour qu'ils puissent aller de l'avant. A l'issue de ces explications, **Mme Monbaron** propose de renvoyer cet objet en commission Aménagement, afin que cela puisse leur être expliqué encore mieux et qu'elle puisse répondre à toutes leurs questions.

Le Président annonce que le Bureau du 26 novembre 2020 préconise également un renvoi en commission Aménagement et nouveaux quartiers.

M. Solari demande si cet objet peut également être renvoyé en commission Sociale pour discuter de la question du Pôle Santé.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit-là uniquement de la convention qui explique les modalités et le déroulement des opérations. La discussion sur le Pôle Santé viendra ultérieurement. La programmation interne des bâtiments viendra ensuite dans les différentes commissions.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet le renvoi de cet objet en commission, au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de ce projet de délibération D 22-2020 P en commission Aménagement et nouveaux quartiers par voix pour 22 voix pour. (Ndlr : M. Ducrest s'étant brièvement absenté, le nombre des votants, sur cet objet, est de 22 personnes).

B. Proposition

a) Pr 02-2020 P : Désignation des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021 – Séance complémentaire le 28 mars 2021

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à cette proposition Pr 02-2020 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

Cette proposition n'appelant aucune remarque, **le Président** la soumet au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette proposition Pr 05-2020 P, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

6. PETITION

a) Pe 01-2020 R : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs

Le Président rappelle que la lecture de cette pétition Pe 01-2020 (annexe 7) a déjà été donnée lors du Conseil municipal du 10 novembre 2020 et que cette pétition avait alors été renvoyée en commission conjointe Sécurité et Sociale et enfance, lesquelles n'ont émis aucun préavis, lors de leur séance du 7 décembre 2020.

M. Magnin explique que la commission conjointe a reçu les pétitionnaires et le rapport leur a été lu. La première étape était de les entendre. La deuxième étape est de regarder ce qui peut être amélioré et traité ; ce qui est du ressort de la Commune et ce qui est du ressort du Canton, en termes de police. Il propose un renvoi au Conseil administratif pour donner réponse ou pour le suivi, mais formellement, effectivement, les personnes ont été entendues et cette pétition a été traitée.

Le Président confirme que cette rencontre a vraiment mis plus de clarté et de compréhension dans le débat.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cet objet au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 01-2020 R au Conseil administratif par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

b) Pe 02-2020 : En Faveur de l'accueil de réfugié-e-s des camps des îles grecques

Le Président rappelle que l'article 48, alinéa 2, du règlement du Conseil municipal dispose que la lecture d'une pétition est donnée à la demande d'un quart des membres du Conseil municipal présents. Il demande donc aux conseillers municipaux s'ils souhaitent la lecture de cette pétition Pe 02-2020 (annexe 8). Le quart des voix en faveur de cette lecture étant largement atteint, cette dernière est, de fait, acceptée.

Le secrétaire s'exécute.

A l'issue de celle-ci, **le Président** annonce que le Bureau du 26 novembre 2020 préconise un renvoi au Conseil administratif.

M. Magnin valide bien volontiers la proposition du Bureau. Le débat peut se faire en commission. Toujours est-il que la réponse qu'il peut d'ores et déjà leur donner, est que s'il souscrit personnellement à la volonté des pétitionnaires, il y a malgré tout une réalité de terrain. Cette réalité est qu'il n'y a aucun logement disponible, sur la Commune, pour accueillir des gens. Ils n'ont déjà pas de logements disponibles pour accueillir les situations d'urgence pour les personnes qui le demandent, ce qui est de plus en plus fréquent avec la problématique sanitaire, les pertes d'emplois et la réduction de l'économie. Concrètement, annoncer au Conseil Fédéral que Plan-les-Ouates est prêt à prendre des personnes dans cette situation est une intention louable, mais ils n'ont aucune possibilité d'accueillir ou d'offrir un toit, actuellement, à ces personnes-là. Cette pétition peut donc aussi être renvoyée au Conseil administratif, afin que ce dernier puisse regarder dans le détail, entre la volonté et la réalité, avant de faire tout un débat, puisqu'actuellement ils n'ont absolument aucune possibilité d'accueil et ne peuvent pas s'engager auprès du Conseil Fédéral. Cela a déjà été plus d'une année de travail pour permettre à Carrefour-Rue d'avoir un nouveau village, suite à la motion PDC. Certes, ils ont réussi, mais

il a fallu énormément de temps. Ce sont des démarches qui doivent être envisagées sur le long terme.

M. Epenoy propose simplement que les pétitionnaires montrent l'exemple. Après, d'autres personnes voudraient peut-être faire de même. Ils peuvent être surpris.

M. Magnin explique que ce n'est pas la réponse qu'il a envie de donner aux pétitionnaires. Par contre, il rappelle que lors de la crise syrienne de 2015 où la Commune avait collaboré avec l'Hospice général, ils avaient, par le biais du magazine Ouverture, fait appel à la population pour que des gens accueillent des réfugiés. Cela avait fonctionné ; plusieurs familles s'étaient annoncées pour recevoir des personnes. Donc effectivement, ils peuvent refaire un appel à la population dans ce cadre-là, mais ils n'ont pas, en tant que Commune, un lieu d'accueil actuellement.

Mme Baillon propose d'entendre les pétitionnaires. En tout cas M. Maurice Gardiol, au sein de la commission Sociale. Ensuite, cela dépendra de la situation.

M. Seydoux entend la demande, mais le magistrat a bien dit quelles sont leurs limites et leurs possibilités. En réalité, ils ont peu de prise là-dessus. Lorsqu'ils peuvent agir, ils le font volontiers, mais là, ils n'en ont pas les moyens.

Le Président fait remarquer que cette pétition demande à ce que la Commune s'adresse au Conseil Fédéral. Il entend bien la remarque de M. Epenoy sur le fait que des privés pourraient s'engager, mais ce n'est pas la demande de cette pétition.

M. Haas estime que même si la Commune a mis un an à réaliser un projet qui est très louable, vu comme les choses bougent dans ces îles, elle peut recréer un dossier de cette envergure car en réalité, dans un an et dans deux ans, il y aura encore le même problème. Il estime que prendre la main sur ce genre de thématique ne peut être que louable.

Le Président demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de renvoi en commission Sociale et enfance.

La proposition de renvoi en commission Sociale et refusée par 13 non, 9 oui et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet au vote des conseillers municipaux, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de cette pétition Pe 02-2020 au Conseil administratif, par 22 voix pour et 1 abstention.

7. QUESTIONS

7.1 Compensation pour les commerçants

Concernant les places de parking qui risquent d'être supprimées sur la route de Saint-Julien, **M. Lenoir** demande si le Conseil administratif a prévu des compensations pour les commerçants, comme une navette par exemple.

M. Rodriguez répond que pour l'instant, le projet étant en cours de discussion avec l'Office cantonal des transports, puisqu'il s'agit d'une route cantonale, il n'y a pas encore eu de compensation. Parallèlement, une réflexion beaucoup plus large est en cours sur des navettes.

7.2 Poubelle multi-tris à Saconnex-d'Arve

M. Kutner informe que la poubelle multi-tris qui était près de l'école de Saconnex-d'Arve, n'est plus là. Il demande pourquoi elle a été enlevée.

Mme Monbaron ne sait pas exactement si elle a été déplacée, mais cela fait probablement partie des mesures qui ont été prises pour limiter le bruit pour les riverains qui habitent à côté de cette école. En effet, la Commune a reçu passablement de doléances de la part des voisins, car les personnes qui louent la salle, rangent et jettent le verre après la fête, ce qui est bruyant. Sauf erreur, des consignes ont été données pour que les gens laissent tout ce qui est verre à l'intérieur de l'école et que le concierge récupère tout cela le lendemain.

7.3 Parking payant du Vélodrome

Concernant le parking payant du Vélodrome, **M. Seydoux** demande si les contrôles sont bien effectués sur le parcomètre car il semblerait qu'il soit déjà passablement plein du côté visiteurs, ce qui est assez étonnant. A priori, les parkings payants devraient avoir une certaine disponibilité. Si ce n'est plus le cas, il y a un vrai souci dans le quartier. Il demande des informations sur le contrôle de ce stationnement.

Mme Monbaron explique que du moment où l'horodateur est souvent relevé souvent et que les contrôleurs ne leur disent pas qu'il est vide, cela veut dire que les gens paient leur place. Elle reposera la question de savoir s'il est plein comme les autres et ce qu'il en est par rapport au nombre de places et à la durée d'utilisation. Mais normalement, les contrôles sont faits régulièrement.

Mme Soulier rebondit sur cette question car elle habite l'immeuble. Elle informe que le côté visiteurs est occupé à 90 % par des gens qui travaillent en face, à savoir chez Patek Philipp et chez Rolex.

Mme Monbaron rappelle que les promoteurs sont censés prévoir des places visiteurs pour chaque immeuble. Elle demande si les places visiteurs pour cet immeuble sont dans ce parking ou s'il s'agit des places visiteurs pour l'Espace Vélodrome

Mme Soulier répond que ce sont les places visiteurs pour leur immeuble et que leurs visiteurs n'ont, en effet, jamais de place.

M. Seydoux explique qu'en réalité, les places visiteurs prévues pour ce quartier, à l'époque, sont toutes les places qui sont à la Migros. Elles ont été prises par le Centre commercial, ce qui va être compliqué à corriger.

7.4 Déchetterie des Serves

Concernant la déchetterie des Serves, **M. Seydoux** demande si les levées de déchets sont réellement pertinentes. Les effets du Covid se font ressentir sur la distribution de paquets et les déchetteries en reçoivent évidemment plus que d'habitude. Il lui est arrivé d'y aller le samedi et tout était déjà plein. Il demande s'il est envisageable de passer au moins le vendredi en fin de journée, notamment pour les cartons, de façon à voir ces déchetteries vides le samedi.

M. Rodriguez explique que normalement les tournées se font plusieurs fois par semaine. Il se renseignera pour une éventuelle levée le vendredi et fournira une réponse précise lors de la prochaine séance.

7.5 Bornes électriques pour voitures et vélos

M. Lenoir demande si la Mairie prévoit d'installer des bornes de recharges électriques pour voitures, vélos et trottinettes, sur le domaine public et dans les parkings privés de la Commune.

M. Rodriguez répond que cela est effectivement envisagé et figure dans le programme du Conseil administratif.

M. Lenoir demande si ces bornes seront payantes ou mise à disposition gratuitement.

M. Magnin explique qu'à la fin de la dernière législature, dans le cadre du projet économique et innovation en lien avec ABB, IEM et les SIG, le Conseil administratif a déjà délimité quelques places de parking pour les rendre compatibles avec les véhicules électriques et aller plus loin, à savoir qu'il puisse y avoir une utilisation mixte, thermique et électrique. Ce projet était très bien parti, mais avance à présent moins bien que ce qu'ils espéraient en raison d'un coup de frein de la part des SIG. Les autres partenaires, quant à eux, sont toujours partant. La Commune aussi. Il s'agit de six à sept places qui peuvent, dans un nouveau concept innovant, par le biais d'applications sur les smartphones, avoir une utilisation mixte ; thermique et électrique. Cela permet de ne pas laisser une place électrique vide 80 % du temps et offre un meilleur rendement. Il ignore si ce projet aboutira car tous les interlocuteurs doivent tirer à la même corde et pour l'instant, un des partenaires tire un peu moins fort.

7.6 Développement de la zone industrielle

M. Favre demande à M. Magnin s'il peut leur fournir des renseignements sur le développement de la zone industrielle. A savoir si le taux de remplissage augmente, si les tractations vont bon train ou si la situation est plus ou moins stagnante.

M. Magnin ne peut pas le dire pour l'instant car le délégué à l'économie, M. Philippe Maguire, est justement en train de prendre des renseignements. Il avait prévu de leur faire un bilan, au mois de mars 2021, dans une commission finance, si les conseillers municipaux sont d'accord d'attendre jusque-là. Cas contraire, il leur fournira quelques renseignements plus tôt. Pour l'instant, mais cela est aussi lié avec la pandémie et ce qui se passe au niveau mondial, c'est relativement calme.

7.7 Sortie du parking du Locados sur la route de Saint-Julien

M. Haas informe avoir été approché concernant la difficulté de sortir du parking entre le Locados et les Aviateurs, sur la route de Saint-Julien. En effet, il est très compliqué de déboucher à côté du restaurant de sushis, car des voitures se garent devant ce restaurant (ce qu'elles n'ont apparemment pas le droit de faire) et empêchent une bonne visibilité. Les personnes qui l'ont approché avaient demandé à ce qu'un miroir soit installé et ont essuyé un refus sans recevoir d'explications. Il souhaiterait donc connaître les raisons de ce refus.

M. Rodriguez explique qu'il est prévu de réduire les places de stationnement, afin d'avoir justement une meilleure visibilité. Par contre, il ignore les raisons du refus de ce miroir. Il va donc se renseigner quand cela a été refusé et pourquoi. Il précise qu'ils ont également un problème de l'autre côté, sur la ruelle de l'Hornuss où là, effectivement, un stop et un miroir vont être installés.

7.8 Installations de bancs sur le Mail 2000

Mme De Mitri demande s'il est prévu d'installer des bancs supplémentaires sur le Mail 2000, afin de permettre aux gens qui travaillent dans les environs et qui sont nombreux à pique-niquer, de s'asseoir confortablement et non par terre.

M. Magnin explique que des bancs sont prévus dans le prolongement du Mail 2000, lesquels feront également office de délimitation du préau de l'école Champ-Joly. Ces bancs seront donc plus près de la route de Base.

Mme De Mitri demande s'il peut y en avoir un ou deux plus proches de la Migros.

7.9 Déchetterie chemin de Vers

Mme Ferri rebondit sur la question des déchetteries, informant qu'à l'instar de la déchetterie des Serves, celle du chemin de Vers déborde tout le temps, notamment pour ce qui est du papier. Elle demande s'il est possible d'envisager un passage de plus.

M. Rodriguez répond qu'il se renseignera pour l'ensemble des déchetteries.

Mme Monbaron explique qu'il s'agit d'un problème général avec le Covid-19. Avec l'appel d'offres qui a été lancé et le nouveau prestataire qui va arriver l'année prochaine, ce sont des ajustements qui vont pouvoir être faits prochainement.

M. Rodriguez fait remarquer que novembre-décembre est une période de l'année très chargée en colis.

7.10 Eau servie sur les places

Mme Willmann tient à remercier la Mairie pour l'eau qui leur est servie sur leur place. Cependant, elle demande s'il est possible d'obtenir de l'eau locale, rappelant qu'il y a aussi des industries et des eaux chez eux.

Mme Monbaron répond que dès qu'il n'y aura plus le Covid, ils auront de nouveau des carafes d'eau du robinet.

8. DIVERS

8.1 Remerciements – Samas'Kids

Mme Soulier remercie la commune de Plan-les-Ouates qui a accepté d'accueillir les Samas'Kids (samaritains pour les enfants), à partir de janvier 2021.

8.2 Musique municipale – Reprise des répétitions

M. Favre informe que la Musique municipale reprend ces répétitions le jeudi 10 décembre 2021, en petits groupes de cinq personnes.

8.3 Vœux de M. Magnin

A l'issue de cette dernière séance de l'année, **M. Magnin** souhaite un joyeux Noël et une bonne année à tous. En raison du Covid, il n'y aura pas de Noël communal. Par contre, comme ils l'ont fait pour le 1^{er} août et les promotions 2020, il y aura une allocation vidéo pour marquer ce moment de fêtes de fin d'année.

8.4 Vœux du Président

A son tour, **le Président** présente ses meilleurs vœux à tous, en espérant que 2021 sera sous de meilleurs auspices et en leur souhaitant des fêtes peut-être beaucoup plus simples, mais tout aussi lumineuses, chaleureuses et joyeuses.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la séance à 21H35 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Néant.

Le Secrétaire
Sylvain DUPRAZ

Le Président
Pierre TORRI

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Sociale et enfance du 12 novembre
- b) Aménagement et nouveaux quartiers du 16 novembre
- c) Sports du 19 novembre
- d) Culture du 23 novembre
- e) Environnement et infrastructures du 30 novembre
- f) Finances du 3 décembre
- g) Conjointe Sécurité et Sociale et enfance du 7 décembre

Annexe 1)

Réponses à la question écrite QE 01-2020 du Parti Socialiste (# 93888)

Annexe 2)

D 18-2020 R : Crédit d'investissement de CHF 498'000.- pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates.

Annexe 3)

D 20-2020 P : Crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 82'000.- destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.

Annexe 4)

D 21-2020 P : Crédit d'engagement complémentaire de CHF 6'947.39 destiné à la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome, ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux.

Annexe 5)

D 22-2020 P : Autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates.

Annexe 6)

Pr 02-2020 P : Désignation des Présidents et Vice-présidents des bureaux de vote en 2021 – Séance complémentaire le 28 mars 2021.

Annexe 7)

Pe 01-2020 R : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs.

Annexe 8)

Pe 02-2020 : En faveur de l'accueil de réfugié-e-s des camps des îles grecques.

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal, séance du 8 décembre 2020

Rapport de la commission Sociale et enfance

Mairie – Salle du Conseil municipal

Date et heure : séance du jeudi 12 novembre 2020 à 20h00

2) Délibération D 18-2020 : Crédit d'investissement de 498'000 CHF pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-Les-Ouates

-Historique du Projet : une première discussion a eu lieu en juin 2020. Il a été décidé d'utiliser le vide sanitaire qui représente une surface de 200m².

-Analyse des besoins : pour les 4-12ans type Japlo, pour le GIAP entre 12h et 14h.

-Coûts: Equipement intérieur et extérieur tout compris 498'000 CHF, soit environ 1'000'000 CHF pour Plan-les-Ouates et Lancy.

La présentation du projet est faite par le magistrat en charge et la délibération a été préavisée favorablement à l'unanimité.

3) Communication du Conseil administratif

Pour le plan de solidarité : Mis en place lors du premier confinement, la commune a décidé de réitérer ce plan.

Projet Paroisse : Etat de situation, il y a des recours de la part de voisins, ce qui provoquera un retard sur le démarrage du projet qui était prévu en septembre 2021.

Evolution des projets liés aux 5% des surfaces à bâtir- Cherpines

-Projet associatif : Plusieurs projets ont été déposés : Epicerie associative, école de danse, arcade sage femmes prévus en 2024.

Une coopérative sera créée pour collecter les loyers notamment.

-Projet communal : 2 crèches de 32 places, une ludothèque, un endroit pour les 4-12ans, une Maison de quartier (qui devra préserver le voisinage)

4) Pétition Pe 01-2020 : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs.

Pétition avec 86 signatures.

Les mesures prises sont :

-Les APM effectuent des tournées quotidiennes.

-La société de sécurité privée effectue des passages en soirée.

-Les TSHM sont présents sur le terrain et ils font de la prévention et de la sensibilisation auprès des jeunes.

5) Divers

Une nouvelle convention de partenariat en matière scolaire a été signée avec Lancy.

Une proposition de la Police Municipale, visant à accompagner les aînés qui le désirent aux bancomat installés sur la Commune.

Suite aux votes populaires d'un salaire minimum 23.00 CHF de l'heure, la commune évaluera les emplois jeunes et les stages en concertation avec l'OCIRT.

Les délégués du Locados seront M. Roberto Di Giorgio titulaire et Mme Glenna Baillon suppléante.

La rapporteuse : **Romy Ferri**
Novembre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET NOUVEAUX QUARTIERS
--

Date et heure : Lundi 16 novembre 2020 à 20h00
Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

1. Délibération D 19-2020 : Crédit d'étude de 100 000 F destiné a une prévision de l'arborisation du futur quartier des Cherpines à Plan-les-Ouates

Une présentation de M. Gaillard est faite sur l'étude du bureau ADR avec une discussion des commissaires.

La délibération D 19-2020 est reportée à la prochaine commission.

2. Communications du CA

A. Une présentation des aménagements de la coulée verte aux Sciers est faite par M.Gaillard.

B. Concours pour les immeubles du Rolliet, 37 bureaux ont répondu et 11 sont sélectionnés pour la deuxième phase qui aura lieu le printemps prochain.

Le rapporteur : Cédric Epenoy
Le 20 novembre 2020

Commune de Plan-les-Ouates

Séance du Conseil municipal du 8 décembre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 19 novembre 2020 à 20h00.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle du Conseil municipal.

Audition du Rugby-Club de Plan-les-Ouates : Messieurs Gilles Martino, Président et Christian Meyer, Vice-président

MM. Martino et Meyer nous ont présenté le Rugby-Club de Plan-les-Ouates, son histoire, ses activités, ses objectifs pour cette prochaine année et ses perspectives de développement.

Le Club a été créé en 1968 et est venu s'installer à Plan-les-Ouates en 2006. Ils ont été 7 fois Champions Suisses.

Aujourd'hui, le Club compte 100 enfants de moins de 12 ans, 60 ados entre les M14 et M18 et 2 équipes d'adultes représentant 75 licenciés.

Rapporteur : Véronique Dubois, le 24 novembre 2020

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 8 décembre 2020

Rapport de la commission Culture
--

Date et heure : 23 novembre 2020 - 20h00
Lieu : salle du Conseil municipal

Audition des Médiévales de Compesières.

Communications du CA :

- Les projets en cours du Fonds de décoration
- Des nouvelles de La julienne

Divers :

- Préavis favorable pour le maintien du Bibliobus pour les 5 prochaines années tout en avançant sur le projet de la bibliothèque municipale.

Le rapporteur : Nicolas Lenoir

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 8 décembre 2020

RAPPORT DE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES
--

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 30 novembre 2020 à 20h00

1. D 18-2020 : Crédit d'investissement de 498 000 F pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates

Présentation du projet par le Conseiller administratif. Ces travaux se feraient conjointement à la réalisation de salles de classe par la Ville de Lancy. La construction de cette espace permettrait la tenue d'activités socio-culturelles dans ces lieux.

Les commissaires posent leurs questions auxquelles MM. RODRIGUEZ et ZOSSO apportent des réponses complètes et détaillées.

Le projet est préavisé favorablement à l'unanimité.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
30 novembre 2020

Commune de Plan-les-Ouates

Conseil municipal du 8 décembre 2020

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle du Conseil municipal – Mairie

Date et heure : Jeudi 3 décembre 2020 – 20h00

2. Délibération D 18-2020 : Crédit d'investissement de 498'000 F pour la construction d'un sous-sol aménagé au sein du pavillon provisoire de l'École du Sapay à Plan-les-Ouates

Le montant du crédit de la part de Plan-les-Ouates s'élève à 252'000 F pour le total structurel et 246'000 F pour le total aménagements.

Cette délibération est préavisée favorablement à l'unanimité de la commission.

Marion LOGEAN, rapporteuse

04.12.2020

RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE SECURITE ET SOCIALE ET ENFANCE
--

Date et heure : Lundi 7 décembre 2020, 19h00

Lieu : Mairie – Salle du Conseil municipal

Commissions conjointes Sécurité/Sociale et enfance :

1. Pétition Pe 01-2020 : Contre les nuisances, les incivilités et le bruit sur la Place des Aviateurs – audition des représentants des pétitionnaires

Les représentants des pétitionnaires expliquent que la situation sur la Place des Aviateurs s'est nettement dégradée depuis 3-4 ans. Il y a maintenant des dealers, des drogués, des alcooliques, de la saleté, des problèmes avec les commerçants, avec le Locados, des cambriolages, du bruit, des problèmes d'éclairage. Certaines personnes ont peur.

Les pétitionnaires exigent du respect, de retrouver le calme. Ils proposent par exemple de prendre des éducateurs hors murs pour travailler avec les jeunes, de déplacer le Locados, que le calme soit rétabli vers 22 heures à la Place des Aviateurs.

Madame Monbaron et Monsieur Magnin remercient les pétitionnaires et demandent quelques précisions.

Une discussion animée entre les commissaires et les magistrats s'ensuit.

Commission Sécurité :

2. Communications du Conseil administratif

L'ORPC est bien engagée sur le front de la COVID, dans diverses cliniques pour faire des tests rapides depuis le 2 novembre.

La rapporteuse : Anita De Mitri, le 7 décembre 2020

Séance du Conseil municipal du 8 décembre 2020

Réponses à la question écrite QE 01-2020 (ci-après QE) du Parti Socialiste (#93888).

La question porte sur les places de parking limitées à 30 minutes situées au début de la route des Chevaliers-de-Malte, près de la Mairie, sur le côté Ville de Genève.

Les places de stationnement limitées à maximum 30 minutes ont été décalées au bloc de stationnement suivant en raison du réaménagement des places de stationnement mentionnées dans la QE.

En effet, ces places, ainsi que la case livraison, masquaient la visibilité sur le passage pour piétons situé au début de la route des Chevaliers-de-Malte. Il a donc été nécessaire d'une part de décaler et de réorienter la case livraison et d'autre part de créer des places de stationnement pour deux-roues afin d'éviter le stationnement de voitures qui auraient masqué la visibilité sur le passage pour piétons.

Afin de maintenir des places de stationnement limitées à 30 minutes, les six places payantes (horodateur) du bloc suivant ont été remplacées par des places limitées à 30 minutes.

Durant la phase d'intervention (marquage et déplacement de la signalisation), au moment de la dépose de la QE, il n'y a plus eu de places limitées à 30 minutes. En effet, il a fallu concilier les bonnes conditions météorologiques pour pouvoir effectuer les marquages avec l'entrée en force de l'arrêté de circulation permettant le déplacement des places limitées à 30 minutes.

Les marquages, qui supprimaient donc les places limitées à 30 minutes mentionnées dans la QE, ont donc été effectués le 21 octobre 2020 et la signalisation pour les six nouvelles places limitées à 30 minutes dans le bloc de stationnement suivant a été posée la semaine le 18 novembre 2020.

Ainsi, le projet comprenait les éléments demandés dans la QE.

Fort de ces éléments, le Conseil administratif estime avoir répondu à cette question écrite et invite tous les groupes membres du Conseil municipal à poursuivre cette réflexion.

Pour le Conseil administratif

Mario Rodriguez, le 8 décembre 2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 18A-2020**
Séance du 8 décembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'investissement de 498 000 F pour la construction d'un rez-de-chaussée inférieur aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay à Plan-les-Ouates

Vu le projet d'un bâtiment provisoire constitué de six classes supplémentaires à la charge intégrale de la commune de Lancy,

considérant la requête en autorisation de construire sous forme accélérée (APA – 309'731) pour la construction d'un bâtiment scolaire provisoire de 6 classes et un préau couvert provisoire au Sapay autorisée par parution dans la FAO en date du 19 octobre courant,

vu l'opportunité d'utiliser le « sous-sol » du bâtiment pour y réaliser un rez-de-chaussée inférieur d'une surface de 200m2 afin d'y programmer des activités parascolaires et sociales répondant aux besoins des quartiers des Sciers et de La Chapelle,

considérant la possibilité de travailler sur un projet architectural de rez-de-chaussée inférieur pérenne à la différence des six classes programmées au-dessus de l'objet débattu qui sont, elles, présentes uniquement à titre provisoire,

vu la volonté politique de développer des projets intercommunaux avec la Commune de Lancy, permettant de construire une vision partagée du quartier,

considérant le partage des coûts paritaire entre Lancy et Plan-les-Ouates, permettant la construction du rez-de-chaussée inférieur aménagé et l'engagement financier de Lancy déjà confirmé,

vu les besoins évalués au niveau du public, notamment des 4-12 ans et de leurs familles, en lien avec un lieu de rencontre et d'activités,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'accepter la construction pérenne d'un rez-de-chaussée inférieur aménagé au sein du pavillon provisoire de l'Ecole du Sapay, pour un lieu de rencontre et d'activités destiné aux 4-12 ans et leurs familles.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 498 000 F destiné à financer la part de la Commune dans le cadre d'un projet intercommunal et à entreprendre ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 498 000 F dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 498 000 F au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021.

SASJ/NBH – SF/P–SCA/PZ/VLM – 08.12.2020 #93132



Conseil municipal

Annexe 3)

Législature 2020-2025
Délibération **D 20-2020**
Séance du 8 décembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 82 000 F destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates

Vu la participation à l'effort de la Commune à ses communiens par l'octroi de subventions de différentes natures,

vu le règlement LC 33 961 relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates,

vu l'estimation des charges sur les comptes 76.36 qui engendreront un dépassement de budget,

vu l'exposé des motifs EM 20-2020, de décembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à la présente délibération,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du conseil administratif/maire,

le conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de 82 000 F destiné aux subventions énergie et mobilité octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 sur le compte 76.36.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

SCA/VLM-MC # 92'252 – SF/PL – 08.12.2020



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération D 21-2020
Séance du 8 décembre 2020

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement complémentaire de 6 947.39 F destiné à la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux

Vu la délibération D 59-2016 votée par le Conseil municipal le 13 décembre 2016, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2 200 000 F en vue de financer la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux,

vu la délibération D 84-2017 votée par le Conseil municipal le 23 mai 2017, décidant l'ouverture d'un crédit d'engagement de 230 000 F en vue de financer des travaux complémentaires demandés ultérieurement,

vu le décompte final des coûts bruts s'élevant à 2 436 947.39 F, qui engendre un dépassement de 6 947.39 F au 31 décembre 2020,

vu la rétribution unique et non prévue de Pronovo, d'un montant de 11 864 F, le coût net des travaux s'élevant à 2 425 083.39 F,

vu l'exposé des motifs EM 21-2020, de décembre 2020, comprenant l'ensemble des éléments administratifs et financiers relatifs à cette délibération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de 6 947.39 F destiné à compléter les crédits d'engagement votés le 13 décembre 2016 et le 23 mai 2017, pour financer les travaux complémentaires de la transformation de l'ancienne école des Serves en espace dévolu aux activités dans le quartier du Vélodrome, ainsi que pour le déplacement de l'aire de jeux.
2. D'amortir la dépense énoncée au point 1 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 13 décembre 2016.



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 22-2020 P**
Séance du 8 décembre 2020

PROJET DE DELIBERATION

autorisation donnée au Conseil administratif de signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles d'activités H1 et J au sein du PLQ Rolliet à Plan-les-Ouates

Vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu l'adoption du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu le règlement du PLQ N° 30'043 dit du « Rolliet » intégrant les droits à bâtir activités de la commune de Plan-les-Ouates dans l'immeuble H1 du périmètre,

vu la possession par la commune de Plan-les-Ouates de 55,4% des droits à bâtir du bâtiment H1,

vu le regroupement des autres propriétaires privés du périmètre du Rolliet en une société « Rolliet Activités SA » mettant en commun l'ensemble de leurs droits à bâtir activités dont 44.6% du bâtiment H1 et 100% du bâtiment J,

vu la volonté de développer en commun les bâtiments d'activités H1 et J du PLQ Rolliet afin de profiter de synergies dans les programmes liés à la santé (Pôle Santé-social dans H1 et EMS dans J) et dans la réalisation,

vu la volonté de la Commune de conserver un droit de superficie sur la parcelle supportant l'immeuble H1 afin de conserver un droit de regard sur la conservation à long terme d'une programmation santé-social grand public dudit immeuble,

vu le projet de convention de Me Bolsterli du 23 novembre 2020, permettant de garantir la réalisation et le financement par tous les propriétaires de ces surfaces, ainsi que la programmation du bâtiment H1 selon les souhaits de la Commune,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer la convention relative à l'intention de réaliser, en partenariat avec la société Rolliet Activités SA, les immeubles H1 et J permettant de garantir la réalisation effective du Pôle Santé-social et sa pérennité.
2. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature de la convention.

SCA/YG/phz/bg/#93'124 – Décembre 2020



Conseil municipal

Annexe 6)

Législature 2020-2025
Proposition Pr 02-2020
Séance du 8 décembre 2020

PROPOSITION

Désignation des Président-e-s et des Vice-président-e-s des Bureaux de vote en 2021 – Séance complémentaire le 28 mars 2021

Considérant :

- Le courrier de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 20 novembre 2020, demandant aux communes de procéder à la désignation d'un-e Président-e et d'un-e Vice-président-e du Bureau de vote complémentaire du 28 mars 2021 ;
- la volonté pratiquée jusqu'ici à Plan-les-Ouates de demander aux partis et groupes politiques représentés au Conseil municipal de désigner les Président-e-s et Vice-président-e-s des Bureaux de vote ;
- conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques ;
- sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité)

de désigner les personnes suivantes en vue de présider le Bureau de vote du 28 mars 2021:

28 mars 2021 – Second tour de l'élection complémentaire d'un membre du Conseil d'Etat

Président-e : Vincent Casares
Suppléant-e : Bahram Rezai

Vice-président-e : Véronique Dubois
Suppléant-e : Sylvain Dupraz

SAG – 08.12.2020 # 94563

Séance du 10 novembre 2020
Pe 01-2020

Vu par: <u>LF</u>		A l'usage par original: <u>SAG - P Mel</u>	
Copies à: <u>X</u>		<u>X</u>	
SAG	SAS	SC	SCA
SEE	S	SPR	SFM
Remarques:		AR	
		Ech.	

Mairie de Plan-les-Ouates
A l'attention du Conseil municipal
Route des Chevaliers de Malte 3
1228 Plan-les-Ouates

Pétition contre les nuisances et les incivilités sur la place des Aviateurs

Vous trouverez ci-joint une pétition contre les nuisances et les incivilités sur la place des Aviateurs signées par de nombreux habitants de la place et des riverains de celle-ci.

De manière isolée, certains d'entre nous, vous avaient fait part des problèmes rencontrés mais le Conseil administratif a toujours botté en touche. C'est donc de manière collective que cette fois nous intervenons, peut-être qu'enfin la commune réagira et fera en sorte que ce lieu reste un cadre de vie agréable.

Afin de faciliter les échanges, nous vous saurions gré de faire parvenir la correspondance en lien avec cette pétition à M. Fabio De Santis.

Dans l'attente que la voix des habitants et des riverains de la place des Aviateurs soit entendue, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Les Habitants et riverains
de la place des Aviateurs
p.o. Fabio De Santis

Pétition munie de 86 signatures

Habitants et riverains
de la place des Aviateurs
1228 Plan-les-Ouates

Commune de Plan-les-Ouates
A l'att. du Conseil municipal
Route des Chevaliers de Malte 3
1228 Plan-les-Ouates

Octobre 2020

Pétition contre les nuisances, les incivilités et le bruit à la place des Aviateurs

Nous, voisins et riverains de la place des Aviateurs à Plan-les-Ouates déplorons que depuis plusieurs années, la place des Aviateurs connaît des soirées et des nuits de plus en plus bruyantes. De plus, il est très fréquent, voire quotidien, de constater la présence de nombreux déchets, vomissures et urine aux abords de nos allées. Dès le matin, nous constatons la présence de jeunes et moins jeunes, fortement alcoolisés, leur présence est continue. Cris, éclats de voix, musique diffusée par enceinte portative sont toujours plus récurrents.

Les habitants de la place des Aviateurs qui ont leurs chambres côté place ne peuvent plus laisser les fenêtres ouvertes sans que leur sommeil en pâtisse ou que les relents de fumée (cigarettes et cannabis) ne viennent envahir leurs chambres.

La présence de commerces sur la place est appréciable mais apporte également son lot de nuisances, qu'il serait facile de diminuer avec des mesures simples prises par la commune de Plan-les-Ouates et des gérants des commerces.

En effet, La boulangerie installe régulièrement sa terrasse avant 7h, et ce, sans ménagement pour les oreilles des locataires habitants au-dessus. En fin de journée, ils laissent certaines tables se trouvant à l'entrée du commerce et de ce fait elles sont fréquemment utilisées par des groupes de jeunes qui s'installent, fument et discutent jusqu'au bout de la nuit. Plusieurs locataires se plaignent de ne plus pouvoir ouvrir leurs fenêtres à cause des odeurs de fumée et du bruit.

L'ouverture du tabac 7/7, de 7h le matin jusqu'à 20h45 le soir, n'est non plus pas étrangère aux nuisances constatées. En effet, de nombreuses personnes trainent devant ce commerce en journée et en soirée. Ils consomment de l'alcool, fument des joints, en laissant mégots, déchets et urinant dans les sas qui mènent au sous-sol. Les appartements situés au-dessus du tabac subissent donc des nuisances importantes et ne peuvent pas ouvrir leurs fenêtres sans nuire à leur sommeil.

L'organisation d'activités et de soirées au locado par la Fase mais également lorsque ces locaux sont loués pour des fêtes privées, contribuent également au ras-le-bol des habitants et riverains de la place des Aviateurs. En effet, ces fêtes sont souvent accompagnées de musique à des niveaux sonores intolérables pour les voisins proches.

Il est prouvé que les nuisances sonores engendrent des problèmes de santé : sommeil perturbé, induisant une fatigue et de l'irritabilité mais augmentent également les risques-cardio-vasculaires et le stress (selon l'OMS).

Nous nous étonnons que malgré les nombreuses plaintes téléphoniques adressées à la police municipale et cantonale sur une longue période, que la commune de Plan-les-Ouates alertée à maintes reprises, n'ai rien mis en place afin de régler cette situation et ne prennent pas au sérieux les demandes de ses concitoyens. Des passages très réguliers de la police municipale avec des interventions concrètes pourraient être mises en place, la pose d'une caméra de surveillance empêcherait les nuisances et les incivilités de type « urine, dépôt de bouteilles d'alcool, et reste des soirées.

De même, les responsables de la boulangerie et du tabac ont des devoirs : le devoir de gérance consisterait à faire régner le calme et la propreté aux abords des commerces, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas.

Nous demandons, pour la santé et le bien-être des habitants et riverains de la place des Aviateurs :

- que le tapage nocturne cesse ;
- que les horaires d'ouverture du tabac soient adaptés (mêmes horaires que la Coop, par exemple) ;
- que la boulangerie n'installe pas sa terrasse à des heures trop matinales ;
- que l'exploitant du tabac et de la boulangerie et des commerces de manière générale veillent au maintien de l'ordre et à la propreté devant leurs établissements et prennent toutes les mesures utiles à cette fin, et exploitent ces établissements de manière à ne pas engendrer d'inconvénients graves pour le voisinage.
- que la commune prenne contact avec la Fase afin que les activités du locado soient plus adéquates avec le voisinage proche et que la commune cesse de louer ce lieu à des privés pour des fêtes bruyantes.
- que la commune de Plan-les-Ouates prenne ses responsabilités, agisse et veille au bien-être de ses concitoyens.

Maurice Gardiol
Route de Bardonnex 27b
1228 Plan-les-Ouates
maurice@gardiol.net
079 676 09 19

Conseil municipal du 8 décembre 2020
Pe 02-2020

09 NOV. 2020

Vu par :	A valider par (origine) : CM - Pmel							
Copies à :	PM	MA	MR	CA	CA	RH		
	SAG	SASJ	SC	SCA	SEE	SF	SPE	SPM
Remarques :	☐ AR ☐ Ech.							

Monsieur Pierre Torri
Président
Conseil municipal
1228 Plan-les-Ouates

Plan-les-Ouates le 7 novembre 2020

Concerne : Pétition en faveur de l'accueil de réfugié.e.s des camps des îles grecques

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Avec plusieurs citoyennes et citoyens de notre commune, je vous transmets ci-joint la *pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.e.s des camps des îles grecques*. Comme nous vous connaissez la situation dramatique que vivent depuis des mois des milliers de personnes et de familles dont de nombreux enfants, fuyant principalement les guerres du Moyen-Orient, et obligés d'attendre dans ces camps, dans des conditions déplorables, d'autres lieux prêts à les accueillir dignement.

Plusieurs grandes villes et d'autres communes de notre pays ont déjà pris l'engagement d'accueillir chacune quelques-uns de ces réfugiés et demandent à la Confédération d'être à la hauteur de sa tradition humanitaire en acceptant un nombre significatif de ces personnes à entrer sur notre territoire.

Nous savons que dans la situation actuelle il y a d'autres préoccupations qui remplissent nos agendas. Toutefois, il nous paraît important, au début de cet hiver, non seulement de ne pas oublier celles et ceux qui sont abandonnés à leur triste sort, mais aussi de faire un geste de solidarité envers les pays qui sont aussi laissés trop seuls pour gérer l'accueil des victimes de violences et de guerres finalement pas si loin de chez nous.

Plan-les-Ouates est une commune qui sait prendre en charge des causes qui nous tiennent à cœur et nous espérons que notre commune acceptera aussi, pour donner suite à cette pétition, de se joindre à cet engagement pour renforcer cet appel à une Suisse plus solidaire.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous prêterez à ce courrier et à notre demande, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, nos meilleures salutations.


Maurice Gardiol

Pour les pétitionnaires :

Pétition pour un engagement de notre commune en faveur de l'accueil des réfugié.es des camps des îles grecques

La situation dans les camps des îles grecques se dégrade

Pendant des mois et des années, les réfugié.es doivent survivre dans des camps surpeuplés, comme celui de Moria à Lesbos. Un point d'eau doit suffir à mille personnes. Les réfugié.es sont obligés de faire la queue pendant des heures pour recevoir de la nourriture qui n'est souvent pas comestible. De plus, une épidémie de Covid-19 provoquerait une catastrophe avec de nombreux morts. Le fait que le Conseil fédéral n'ait accepté jusqu'à présent que 53 réfugiés mineurs qui ont déjà de la famille en Suisse est une honte au vu de l'ampleur des besoins.

Une vaste campagne pour accueillir les réfugié.es des camps

50'000 personnes dans toute la Suisse, plus de 130 organisations et les Églises soutiennent l'appel de Pâques d'Amnesty International, Évacuer MAINTENANT et la Charte de la migration, qui appelle à une évacuation rapide des camps grecs et à un accueil généreux des réfugié.es. De nombreux responsables politiques - toutes tendances confondues - ont également apporté leur soutien à ces demandes. Ce qui compte, ce n'est pas l'appartenance politique, mais bien la conscience humaine.

Les huit plus grandes villes de Suisse

Lausanne, Genève, Zurich, Berne, Bâle-Ville, Lucerne, Winterthur et Saint-Gall se sont jointes à cet appel. Elles demandent aux autorités fédérales de faire davantage pour mettre fin à la détresse dans les îles de la mer Égée et se déclarent prêtes à y accueillir des réfugié.es. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration morale, mais d'une offre concrète que le Conseil fédéral devrait accepter.

Les communes sont la base de notre démocratie !

L'espoir que le Conseil fédéral prenne note de l'attitude ouverte de ces villes ne s'est malheureusement pas réalisé jusqu'à présent. **C'est pourquoi le plus grand nombre possible de petites villes et villages de Suisse doivent également faire entendre leur voix.** Plus ils sont nombreux, plus il devient évident qu'il existe une volonté d'aider les réfugié.es partout dans notre pays. Ainsi, les chances augmentent que le Conseil fédéral change d'avis et agisse enfin de manière humaine.

Pour ces raisons, en tant qu'habitant.es de PLAN-LES-OUATES, nous demandons nos autorités communales de :

- accepter d'accueillir des réfugié.es des îles grecques
- communiquer publiquement cette décision et la transmettre au Conseil fédéral.